



Transformation de l'offre médico-sociale pour les personnes en situation de handicap : lancement de diagnostics territoriaux partagés en Provence-Alpes-Côte d'Azur

Mesdames, Messieurs,

Dans le prolongement des orientations fixées par la Conférence nationale du handicap de 2023, l'Agence régionale de santé Provence-Alpes-Côte d'Azur engage une nouvelle étape pour mieux adapter l'offre médico-sociale aux besoins des personnes en situation de handicap.

L'ARS Paca confie au CREA Paca et Corse (Centre régional d'études, d'actions et d'informations) la réalisation de diagnostics territoriaux partagés dans l'ensemble des départements de la région. Ces travaux ont pour objectif de mieux identifier, comprendre et partager les besoins réels des personnes en situation de handicap, en tenant compte des spécificités de chaque territoire.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre de la feuille de route nationale visant à transformer l'offre médico-sociale, qui prévoit le passage d'une logique de place à une logique d'offre de services coordonnés. Ces diagnostics ainsi constituent une étape préalable nécessaire pour engager, avec l'ensemble des partenaires territoriaux, l'élaboration concertée de plans d'actions départementaux. Pour plus d'informations : [cliquez ici](#)

C'est dans ce cadre que nous réalisons un questionnaire pour connaître les difficultés rencontrées, ainsi que les besoins et les attentes de tous les acteurs-clés concernés par les questions liées au handicap :

- Des personnes en situation de handicap
- Des proches et des familles des personnes en situation de handicap
- Des professionnels du secteur social, médico-social, sanitaire et du droit commun
- Des acteurs institutionnels.

Ce questionnaire est disponible en ligne jusqu'au 31 janvier 2026 inclus sur l'adresse suivante :

https://s2.sphinxonline.net/SurveyServer/s/creapacacorse/Concertations_diag_VF2/questionnaire.htm

Le temps nécessaire pour répondre aux questions est d'environ 20 minutes.

Nous vous remercions de le diffuser largement auprès de votre réseau d'acteurs de votre territoire susceptibles d'être en contact avec les personnes concernées et leurs proches.

Afin que ce questionnaire, point de départ des plans d'action territoriaux, puisse recueillir le maximum d'éléments concernant les besoins et les attentes des personnes en situation de handicap et de leurs proches, nous souhaitons le diffuser plus largement aux services accueillant ces publics (ex. ESMS, GEM, CCAS, lieux de répit, centres de loisirs, maisons France services, associations gestionnaires d'habitat inclusif et associations représentantes

des aidants...). En pièce jointe vous trouverez la lettre d'information rédigée en français simplifié.

Si vous avez des questions, vous pouvez contacter Natja Boulian, conseillère technique au CREAI PACA et Corse :

Par mail : natja.boulian@creai-pacacorse.com

Par téléphone : 07 50 75 74 68